

Une morphologie au service de l'enseignement du vocabulaire français aux étudiants chinois



WANG Wenxin

Université des Etudes internationales de Shanghai, Chine
valeryw@163.com

Reçu le 25-09-2015/Évalué le 30-10-2015/Accepté le 20-11-2015

Résumé

Les méthodes de l'enseignement du FLE en Chine connaissent une diversification croissante, mais ont peu évolué dans l'enseignement du vocabulaire, car en général, les enseignants ou auteurs de manuels se contentent de choisir une liste de mots prétendus « nouveaux » dans les textes et les classer vaguement selon leurs « degrés de difficulté ». Cet article présentera une morphologie « relookée », qui consiste à réorganiser l'enseignement du vocabulaire autour d'un axe morphosémantique, c'est-à-dire, à travers un véritable vocabulaire systématique ou des séries de mots établies selon les formes et significations de ces derniers.

Mots-clés : FLE en Chine, enseignement du vocabulaire, lexicologie, morphologie, approche morphosémantique

形态学应用于对中国学生的法语词汇教学

提要：在中国开展的法语教学方法正不断丰富，但在词汇教学方面却很少变化，因为通常来讲，教师或教材编写者仅满足于在课文中挑选一些所谓的“新词”，并将它们根据“难度”大致分类。这篇论文将介绍一种“改头换面”的形态学，其在于以形态语义为中心，也就是说，通过一份系统的词汇表或者根据单词形式和意义确定的单词系列来组织词汇教学。

关键词：中国法语教学；词汇教学；词汇学；形态学；形态语义教学法

One morphology for teaching French vocabulary to Chinese students

Abstract

The methods of teaching French as foreign language in China are increasingly diversified, but there has been little change in the teaching of vocabulary, because, in general, teachers and textbook writers merely select a list of so-called “new words” in texts and classify them vaguely according to their “degree of difficulty”. This article will present a “new-look” morphology, which involves reorganizing the vocabulary teaching around a morphosemantic axis, that is to say, through a real and systematic vocabulary or series of words established according to the forms and meanings of the latter.

Keywords : French teaching in China, vocabulary teaching, lexicology, morphology, morphosemantic approach

Introduction

En vue de trouver une morphologie au service de l'enseignement du FLE et en particulier de l'enseignement du vocabulaire à l'adresse des étudiants chinois, nous serons d'abord tenu de passer en revue quelques notions fondamentales en nous référant à quelques ouvrages dont les valeurs sont largement reconnues en Chine, puis de présenter notre conception d'une didactique morphosémantique de l'enseignement du vocabulaire.

1. Notions fondamentales

1.1. Le lexique et le vocabulaire

La définition de ces deux termes varie selon ceux qui les utilisent. Nous serions tentés d'appeler « lexique » l'ensemble des unités lexicales (mots et syntagmes de mots lexicalisés) qu'une langue met à la disposition de ses usagers et de ses apprenants, et « vocabulaire » l'ensemble des unités lexicales qu'un usager ou apprenant connaît. Ce sont deux ensembles abstraits : il paraît invraisemblable de préciser le nombre des unités qu'ils englobent ; ce sont aussi deux ensembles ouverts : des unités vieillissent ou même s'oublent, et de nouvelles unités se produisent, entrent dans le lexique commun.

Toutefois, nous devrions nous rendre compte qu'on utilise souvent ces deux termes sans faire de différence entre eux, même dans certains ouvrages linguistiques.

1.2. La lexicologie

L'étude du lexique constitue la lexicologie. Mais nous devrions aussi prendre en considération la remarque de Liang Shouqiang, selon laquelle la lexicologie n'est jamais devenue une discipline totalement indépendante, étant donné que les formes et la formation des mots font l'objet de la morphologie, qui est plutôt une branche de la grammaire, tandis que les significations des mots font l'objet de la sémantique. En tout cas, il trouve que la lexicologie française s'écarte dans une certaine mesure de la lexicologie entendue par les chercheurs chinois. (Liang, 1964 : 1)

Malgré cette réserve, Liang Shouqiang considère lui-même la lexicologie comme une discipline indépendante et il étudie les syntagmes lexicalisés aussi bien que les mots dans son ouvrage. En attendant d'examiner le statut de la lexicologie dans le domaine de la linguistique, nous pourrions déjà redéfinir cette discipline de la manière suivante : la lexicologie étudie les unités lexicales, les mots ainsi que les syntagmes de mots lexicalisés, dans leur ensemble, et elle étudie à la fois la formation et les significations de ces unités.

1.3 De la lexicologie à d'autres branches de la linguistique

La lexicologie constitue avec la grammaire et la phonétique trois grands domaines de recherche et d'enseignement de langues : la lexicologie étudie la formation et les significations des unités lexicales (dont les mots en particulier), la grammaire étudie la combinaison des unités lexicales dans les phrases (« syntaxe » traditionnelle), les parties du discours ainsi que les flexions des mots (« morphologie » traditionnelle) et la phonétique se consacre à l'étude des sons.

Or, cette tripartition traditionnelle est concurrencée par une autre, plus récente : la sémantique, la syntaxe et la phonologie, qui ont connu toutes les trois un grand développement dans la linguistique moderne : la sémantique a pour objet d'étude les significations des unités lexicales et d'autres unités, la syntaxe la combinaison des unités lexicales (voire celle des morphèmes selon certains linguistes tels que Bloomfield) et la phonologie les sons relatifs à la production de significations.

1.4. La morphologie

Le bilan ci-dessus nous montre que le statut de la morphologie, laquelle « distribue (les mots) en différentes classes, nommées *parties du discours* (nom, verbe, etc.) » et « indique toutes les variations qu'un même mot peut subir¹ en donnant les règles pour la formation des genres et des nombres, pour la déclinaison², pour la conjugaison³ » (Ducrot, Todorov, 1972 : 71), est remis en question aujourd'hui. Il faut d'ailleurs remarquer que l'étude de la formation lexicale a aussi connu une évolution considérable. Zhang Zhigang et Mi Ning en font la définition suivante dans *La formation des mots français* : « Quand on s'efforce de savoir comment les mots ont été créés, pour en induire les lois, puis les classer et les mettre en ordre, on fait alors une étude qui se nomme la *Formation des mots*. » (Zhang, Mi, 1985 : 1-2) ⁴

L'avis que Qi Yucun donne dans *l'Introduction à la linguistique* est aussi intéressant : « Depuis ces dernières années, avec l'approfondissement des connaissances du mécanisme de la formation lexicale, on est à même de faire des descriptions plus fidèles de ce système de formation et des réflexions plus mûres sur les questions théoriques qui s'y posent. La formation des mots comme une discipline se retrouve en plein développement. » (Qi, 1985 : 253) ⁵

Cependant, les opinions divergent sur le statut de cette discipline. Voici quatre opinions présentées dans cet ouvrage (Qi, 1985 : 253-254) :

la formation des mots comme une discipline	branche de la lexicologie
	branche de la morphologie, qui appartient à son tour à la grammaire
	juxtaposée avec la morphologie et la syntaxe dans la grammaire
	intermédiaire entre la lexicologie et la grammaire

Toutes ces opinions sont traditionnelles. Elles reconnaissent toutes les quatre que les mots sont des unités fondamentales de la langue. Mais certaines écoles de la linguistique moderne, telles que le structuralisme américain, ne considèrent plus les mots comme unités fondamentales de la langue. De leur point de vue, la morphologie n'a plus lieu d'exister.

A notre avis, la morphologie étudie la formation des mots et d'autres unités lexicales (la formation des unités lexicales, ou plus sommairement « la formation lexicale »), leurs structures ainsi que les variations formelles que les mots peuvent subir dans les énoncés langagiers ; c'est une discipline croisée de la lexicologie et de la grammaire et liée étroitement à la sémantique et à la syntaxe.

2. L'importance de la morphologie pour l'enseignement du vocabulaire

La flexion constitue toujours une partie très importante de la grammaire et de son enseignement. Quant à la formation lexicale, la place qu'elle occupe dans notre enseignement laisse encore beaucoup à désirer : on fournit par-ci des bribes de connaissances de cette étude, telles que « Les adverbes en - *ment* » dans un manuel de français (Ma, Lin, 1992 : tome II, leçon 11) et propose par-là quelques exercices thématiques, comme celui-ci dans un manuel français (Monnerie-Goarin, 1991: tome I, cahier d'exercices, leçon 11) :

Compléter avec les noms, les verbes, les adjectifs qui manquent en utilisant votre dictionnaire :

Noms	Verbes	Adjectifs
.....	serviable
.....	lourd
.....	embellir
des frites

Ces connaissances et exercices sont loin d'être complets et systématiques. D'après nous, l'étude de la formation des unités lexicales rend celles-ci plus transparentes, plus compréhensibles et donc plus faciles à retenir par les apprenants. D'ailleurs, cette étude apprend à nos étudiants à bien interpréter les unités lexicales nouvelles pour eux et les néologismes proprement dits, leur révèle la structure du lexique de

la langue étudiée et les aide à charpenter leur vocabulaire. Nous devrions accorder beaucoup plus d'attention à cette étude dans notre enseignement et dans nos recherches pédagogiques.

3. Conception d'une approche morphosémantique

Cette conception ne sera peut-être pas exhaustive, mais nous voudrions, avec un peu d'ambition, qu'elle soit nouvelle et pragmatique. Au cours de son application, elle devra s'appuyer sur nombre d'exemples, dont certains seront même à trouver dans des champs extérieurs à la morphologie proprement dite. D'ailleurs, c'est à partir du lexique français élémentaire que nous devrions entamer une telle conception, que nous soyons enseignants, auteurs de manuels ou didacticiens.

3.1. Initiation aux notions

Le premier travail serait de faire connaître aux étudiants les notions de morphologie et de sémantique les plus importantes à travers les textes et exercices choisis, rédigés voire composés spécialement dans cette intention. Une définition ou explication directe de ces notions serait possible pour les étudiants du niveau avancé.

Ils auraient à connaître avant tout les notions de « mots » et de « morphèmes », puis celles de « syntagmes de mots lexicalisés » (locutions, mots composés), « degrés de lexicalisation », « marques flexionnelles » (morphèmes grammaticaux) qui sont en opposition entre elles, avec les genres des adjectifs ou d'autres choses comme exemples. Quant à l'enseignement de ces genres, la récapitulation que Gu Jiachen en a faite dans sa *Grammaire systématique du français* (Editions de l'Université de Beijing, 1989)⁶ pourrait servir de référence.

A enseigner également, d'une manière ou de l'autre : les terminaisons verbales en double opposition et *battre, vaincre, vendre* conjugués comme exemples pour établir in fine un tableau plus pratique des conjugaisons des verbes ; la classification des morphèmes et des mots, qui pourrait être adaptée de celle de M.-F. Mortureux ; les parties du discours, dont l'étude contiendrait l'approfondissement des notions de « morphèmes » et de « morphologie » en se référant à certains linguistes comme André Martinet, le rejet de l'opposition entre les « mots lexicaux ou pleins » et les « mots grammaticaux ou vides », parce que même les mots les plus « grammaticaux » ou « vides » dénomment toujours quelque chose et qu'en vue d'établir la cohérence terminologique, tout mot devrait être considéré comme « lexical ». Les différents sens et usages du mot « plein », entre autres, pourraient servir d'illustration de ce rejet, que nous trouvons important pour l'apprentissage

des mots. En plus, nous pourrions reclasser les mots en six grandes catégories (déterminants, mots personnels, mots interrogatifs, mots relatifs, mots interjectifs et mots dénominatifs) pour bien organiser l'enseignement du vocabulaire.

3.2. Les déterminants

Le second travail pourrait se consacrer aux « déterminants » : la notion de “détermination” serait à approfondir par quatre autres notions : déterminants intensifs (adjectifs interrogatifs, démonstratifs, possessifs, indéfinis, numéraux cardinaux), qui semblent indispensables à toutes les langues ; déterminants non intensifs (les articles), qui manquent à beaucoup de langues, dont le chinois, et créent donc des difficultés à nos étudiants ; détermination simple : déterminant + substantif ; détermination complexe : déterminant + substantif + épithète, complément ou proposition déterminatifs (à distinguer de ceux qui sont explicatifs).

On pourrait ensuite se consacrer à l'étude des adjectifs indéfinis - sous-catégorie traditionnelle qui inclut le plus de mots parmi tous les déterminants (sauf les numéraux cardinaux). Ces indéfinis ont des acceptions et des emplois très variés et posent de nombreuses difficultés à nos étudiants de français. Nous aurions d'abord à étudier, par exemple, « autre » et « même », puis les numéraux ordinaux et cardinaux, pour remettre ces deux mots ainsi que les numéraux ordinaux au rang des adjectifs qualificatifs avec une justification adéquate. Dans cette étude, nous devrions surtout indiquer à nos élèves les emplois qui présentent une certaine délicatesse, mais qui ont été négligés par leur manuel.

Les locutions que ces mots forment et les mots dérivés d'eux mériteraient aussi d'être étudiés ; quelques familles de mots (et de locutions) établies avec soin permettraient aux élèves d'apprendre plus de mots et surtout de s'initier aux liens morphosémantiques entre les mots appris. Ce genre de travail est fortement recommandable pour aider les élèves à structurer leur vocabulaire, par exemple, leur établir la famille des locutions conjonctives concessives axée sur « même » et la faire entrelacer avec la famille de « quand » et celle de « lors ». Des comparaisons seraient possibles : « même si » et « si même », « quand même » et « même quand », « lors même que / alors même que » et « même lorsque » (rapports de temps, d'opposition, etc.) ...

Si l'on continuait sur cette lancée, on pourrait encore entreprendre d'autres comparaisons avec d'autres familles de mots, telles que celle de « premier », mot susceptible d'être confronté à « primitif », « primaire », « primordial » ou « prime » ; et parmi les substantifs, « primat », « primauté » et « priorité » pourraient être mis

en relation entre eux. De plus, comme travaux d'approfondissement ou d'extension, une étude comparative serait encore possible sur « même », « pareil », « tel », « égal » et sur les expressions ou locutions qu'ils composent : « sans pareil », « sans égal », « n'avoir d'égal que », « d'égal à égal », etc.

Puis, à l'étape suivante, nous pourrions étudier les autres adjectifs indéfinis et la pronominalisation des déterminants : répartition possible des adjectifs indéfinis en quatre groupes pour les organiser et en approfondir la compréhension par les étudiants ; analyse détaillée de « tout » par rapport à « chaque », « aucun », « nul » ou à « pas un » ; comparaison entre « tout » substantif et « tout » pronominal ; analyse détaillée de « tel » et la pronominalisation de ce mot ; pronominalisation des déterminants dans l'ensemble ; combinaison de déterminants...

3.3. Les syntagmes de mots lexicalisés

Une troisième étude pourrait s'effectuer sur les syntagmes de mots lexicalisés, qui seraient à classer en quatre catégories (proverbiaux, terminologiques, idiomatiques et syntaxiques). Dans l'étude des syntagmes lexicalisés de la première catégorie, nous aurions à révéler à nos étudiants les caractéristiques morphologiques des locutions proverbiales et leur proposer des exercices qui puissent consolider ces acquis. Dans l'étude de la deuxième catégorie, nos élèves devraient connaître le rapport entre les sens des éléments composants et le sens total, s'initier à des méthodes d'apprentissage de termes techniques, par exemple d'un glossaire de chemin de fer, pour mieux apprécier les caractéristiques morphologiques du lexique français. L'étude de la troisième catégorie pourrait être plus courte, qui comporterait la redéfinition du terme « idiotisme » par rapport à sa définition traditionnelle. En revanche, nous devrions accorder une grande importance à l'étude des syntagmes lexicalisés de la quatrième catégorie, parce que cette étude contribuerait beaucoup à l'aboutissement de notre conception pédagogique : découvrir pour nos étudiants les liens intrinsèques (morphologiques et sémantiques) entre les unités lexicales, et exploiter avec eux ces liens en vue d'édifier systématiquement leur vocabulaire. Dans cette étude, à partir des locutions syntaxiques telles que celles qui sont composées de « dehors », nous pourrions nous étendre sur celles de « dedans », de « deçà » et de « delà », formées d'une manière plus ou moins régulière. Ensuite, à partir de ces deux derniers mots, nous serions en mesure d'analyser « ça » et « là », liés étymologiquement avec « ici » et « ci » (comme affixe : *ci-gît*, *deci*, *voici*, ...), avec les pronoms démonstratifs neutres « ce », « ceci » (abrégé aussi en « ci » : *ci et ça*, *comme ci comme ça*), « cela », « ça », et avec le pronom ou article défini « la » (ainsi qu'avec « le », « les », « lui » ...). Puis,

à propos de « ce », « ceci », « cela », « ça » et « le » (comme pronom neutre), nous pourrions proposer, avec des phrases exemplaires préparées d'avance, d'étudier tous les pronoms neutres ensemble - ces mots ainsi que « ce qui » (relatif), « ce que » (relatif), « ce dont » (relatif), « qu'est-ce qui » (interrogatif), « qu'est-ce que » (interrogatif, ainsi que « que »), « quoi » (interrogatif ou relatif). A la fin de cette étude, nous serions tenus d'aider nos élèves à faire la distinction entre les mots composés et d'autres syntagmes lexicalisés en nous référant à certains lexicologues qui se sont bien exprimés à ce sujet.

3.4. Les mots personnels

Les mots personnels entreraient également en ligne de compte. Nous recherchions dans ce volet de travail d'autres possibilités que la méthode d'enseignement traditionnelle, tout en reconnaissant les valeurs de celle-ci. Pour l'enseignement des possessifs :

- un nouveau tableau de ces mots, qui regrouperait les adjectifs possessifs et les pronoms possessifs ;
- explication du fait que « mon », « ton » et « son » remplacent respectivement « ma », « ta » et « sa » devant une voyelle ou *h* muet ;
- révélation des valeurs affectives des possessifs ;
- analyse des moyens d'expression de l'appartenance en se référant par exemple au *Dictionnaire français langue étrangère* (Larousse, 1978)...

Pour l'enseignement des pronoms personnels proprement dits :

- rejet de la bipartition « atones / toniques » en adoptant l'avis du *Bon usage* ;
- un nouveau tableau de ces mots ; revue du pronom « en » et du pronom « y » en citant *Le dictionnaire français-chinois* des Editions Yiwen (des traductions) de Shanghai ou d'autres ouvrages ;
- étude de la combinaison de pronoms compléments, à laquelle le manuel de Ma Xiaohong et Lin Xiaoyu a fourni de bonnes références ;
- étude de la coordination de sujets par « ou », qui a fait l'objet d'une émission très intéressante de *Radio France Internationale (RFI)*.

Et comme exemples de travaux d'extension : l'étude du vouvoiement et du tutoiement, que de nombreux auteurs ont entreprise sur des plans variés pour fournir à nos étudiants des matériaux d'apprentissage supplémentaires de haut intérêt (Ils y apprendront avec plaisir « tu », « te », « toi », « tutoyer » ; « vous », « vouvoyer »...).

3.5. Les mots dénominatifs

Le dernier travail, et le plus important, serait l'étude des mots dénominatifs (substantifs, verbes, adjectifs qualificatifs et adverbess) : en portant directement sur les significations et emplois des mots de cette catégorie (pour les enseigner à travers une série de « vocabulaires » établis et répartis avec soin dans les leçons), cette étude pourrait encore s'effectuer par une approche syntaxique. Celle-ci consiste à reconsidérer, sous l'angle des besoins syntaxiques réels, le dépouillement morphologique (dérivation, affixation, préfixation, suffixation, composition...) des mots qui se fait souvent isolément et sporadiquement dans l'enseignement. Cette méthode ne peut donc s'empêcher de devenir monotone, abstruse, voire ennuyeuse aux yeux des étudiants.

Par exemple, « urbain,e » et « urbaniser », « urbanisation », « urbanisé,e », « urbanisme », « urbaniste », sans parler encore des dérivés plus lointains tels que « urbanistique », « urbanité » et « urbanologie », constituent une famille ou une série de mots que nous devrions intégrer dans le vocabulaire à enseigner aux étudiants. Or aucun de nos manuels, selon notre enquête, n'a pu tenir compte de toute cette famille et ils présentent donc plus ou moins de lacunes dans l'enseignement de ces mots. Quant aux enseignants, dans leurs cours, certains auraient eu la conscience d'apprendre entièrement cette série lexicale à leurs élèves et ils se seraient alors trouvés devant une bifurcation de méthodes : enseigner ces mots en un bloc en décortiquant leurs rapports morphosémantiques, ou les employer dans des phrases, même dans un texte ou dans un dialogue pour y montrer leurs acceptions et usages ? Quelle approche serait la plus intéressante et donc la plus efficace ? Ce serait, bien entendu, la seconde. Un enseignant ou l'auteur d'une méthode de français pourrait construire des phrases du genre « On parle d'*urbaniser* cette région rurale, or son *urbanisation* exige des moyens et des efforts des *urbanistes*... », et en programmer l'enseignement dans le cadre de leur cours ou de leur manuel selon un ordre bien conçu d'avance.

Ce sera sans aucun doute un travail minutieux, long, absorbant, mais qui en vaudra la peine, sans lequel l'enseignement du vocabulaire présentera des « maillons faibles ». D'ailleurs, il nous faudra prendre en considération d'autres éléments de la morphologie lexicale, tels que le supplétisme, la conversion, l'abréviation, la siglaison, la troncation, les mots-valises, etc.

3.6. Le français des registres « défavorisés »

Nous voudrions dire le français des registres familiaux, populaires, vulgaires, argotiques et jargoniques, qui demeurent depuis toujours des laissés-pour-compte de l'enseignement du FLE en Chine, orienté plutôt vers un français soi-disant « courant », « soutenu » ou « littéraire ». Or, les mots de ces registres « défavorisés » forment une sorte de « bas-fond » d'une langue et s'avèrent les plus vivants, les plus pittoresques de tout son lexique. La langue tend à puiser tant de ressources dans ce bas-fond pour évoluer. Le français moderne qu'on tient de nos jours n'est-il pas originaire du latin vulgaire ? Et Jacqueline Picoche n'a-t-elle pas dit dans la préface de son *Dictionnaire étymologique du français* : « On a donc adopté le parti de commencer toujours les articles complexes par les mots populaires et de prendre en principe comme entrée de l'article le mot de formation populaire le plus simple de toute la famille étudiée : c'est du reste aussi, bien souvent, le plus ancien. » (Picoche, 1994 : 5)

Nous devrions donc prendre en considération ces registres dans notre travail et en sélectionner des listes de mots, les enseigner à nos élèves pour les initier à un mécanisme radical qui pousse la langue française en avant grâce à l'apocope, à l'aphérèse, au verlan, au veul (le verlan du verlan), aux emprunts et bien sûr, à toutes initiatives des usagers de la langue, qui sont d'autant plus créatifs et « contribuables » à la langue dans cette ère d'Internet.

Conclusion

Nous avons présenté dans cet article la conception qui concerne la morphologie, la sémantique et au second plan la syntaxe. Quant au lien entre ces trois domaines d'études, nous pourrions citer les propos suivants pour l'éclaircir (Borodina, 1965 : 77) :

« Parmi les adjectifs non dérivés et d'un champ sémantique extrêmement étendu, existe un petit nombre de mots –ce sont surtout des mots courts, composés d'une ou deux syllabes, antéposés aux substantifs –*bon, mauvais, grand, petit, jeune, vieux (vieil), beau(bel), joli, haut, vrai* et quelques autres. Les autres adjectifs, de signification plus concrète, se placent habituellement après le substantif. Les adjectifs antéposés ont perdu une partie de leur autonomie et forment avec le substantif qu'ils qualifient un seul groupe rythmique. Dans cet emploi ils ne peuvent fonctionner qu'en épithètes, tandis que les adjectifs postposés sont susceptibles de recevoir toutes sortes de nuances prédicatives. Quelques-uns, en outre, sont privés de la possibilité de marquer phonétiquement le genre, parfois aussi le nombre (...). Déjà courts, ils peuvent s'abrégier encore dans la prononciation ([poe'ti] > ['pti]). A toutes ces particularités grammaticales et phonétiques

répondent d'autres, d'ordre sémantique. La perte de l'autonomie phonétique se double d'une perte de l'indépendance sémantique. Le sens des adjectifs antéposés peut équivaloir à celui des suffixes diminutifs, augmentatifs, laudatifs, péjoratifs, si faiblement développés dans la langue moderne. »

Cela pourrait justifier notre tentative de tenir compte de tous ces trois domaines dans notre recherche d'une didactique qui convienne, dans le champ de l'enseignement du FLE aux étudiants chinois, à l'enseignement du vocabulaire afin de fournir à ces jeunes un outillage d'apprentissage utile, de les rendre ainsi aptes à édifier systématiquement leur vocabulaire. Nous trouvons que c'est un travail très important, d'autant que nos étudiants apprennent le français dans un pays si éloigné de la France (le lexique sera donc à acquérir en grande partie dans la classe et dans leurs études autonomes) et tiennent une langue tellement différente du français, composée d'un système millénaire d'idéogrammes.

Nous disions d'ailleurs que nous voudrions rendre une étude initiale et utilitaire. En effet, ce que nous aurions à faire par cette approche baptisée « morphosémantique » (y inclus des approches du second plan comme la syntaxique susmentionnée), ce n'est point de faire un cours de morphologie ou sémantique à nos élèves, encore moins de créer une nouvelle branche linguistique ou didactique (ce qui n'en restera pourtant pas moins possible pour un enseignant dans des recherches purement théoriques qu'il mènera pour lui), mais de recourir aux acquis morphologiques et sémantiques, les confronter avec les exigences de notre enseignement pour pouvoir concevoir une série de vocabulaires bien entrelacés, les intégrer dans les programmes et manuels et au dernier maillon de la chaîne, transmettre les mots et locutions de ces vocabulaires aux apprenants par l'intermédiaire de leur(s) enseignant(s) à travers des classes bien organisées.

Bibliographie

- Borodina, M.A. 1965. *Morphologie historique du français*. Moscou.
- Ducrot O., Todorov T. 1972. *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris : Editions du Seuil.
- Liang Shouqiang. 1964. *Lexicologie française*. Beijing : Editions Shangwu (du Commerce). 梁守锵, 1964. 《法语词汇学》, 北京: 商务印书馆.
- Ma Xiaohong, Lin Xiaoyu. 1992. *Le français*. Beijing : Editions de l'Enseignement et des Recherches des Langues étrangères. 马晓虹, 林孝煜, 1992. 《法语》, 北京: 外语教学与研究出版社.
- Monnerie-Goarin, A. 1991. *Bienvenue en France*. Paris : Hatier / Didier.
- Picoche, J. 1994. *Nouveau dictionnaire étymologique du français*. Paris : Le Robert.

Qi Yucun. 1985. *Introduction à la linguistique*, Shanghai : Editions de l'Education des langues étrangères 戚雨村, 1985. 《语言学引论》, 上海外语教育出版社.

Zhang Zhigang, Mi Ning. 1985. *Formation des mots français*, Shanghai : Editions Yiwen (Traductions). 张直刚, 米宁, 1985. 《法语构词法》, 上海译文出版社

Notes

1. dont la flexion en particulier.
2. Flexion des noms, pronoms, adjectifs.
3. Flexion des verbes.
4. “人们把词在构成上的规律汇集起来, 加以归纳, 分类, 使之条理化, 这就叫构词法(*la formation des mots*)。”
5. “近些年来, 随着人们对构词机制的认识不断深化, 对构词系统的描写更加充分, 对理论问题的探讨日趋成熟, 构词学获得了充分的发展。”
6. 顾嘉琛, 1964. 《法语系统语法》, 北京大学出版社.